



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
EXERCICE 2016

*Etabli en application de l'article L.5211-39 du CGCT
Loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 40 et décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatifs aux rapports
annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*



9 Aux Remparts – 68250 ROUFFACH
Tél : 03 89 78 51 44 – Fax : 03 89 49 64 92
E-mail : accueil@cc-paysderouffach.fr – url : www.cc-paysderouffach.fr

Table des matières

<i>Liste des abréviations</i>	3
PRÉAMBULE	4
<i>Historique et contexte</i> :	4
<i>Territoire de la CC PAROVIC</i> :	6
<i>Compétences et organisation générale du service déchets</i> :	7
<i>Stratégie du service déchets de la CC PAROVIC</i> :	7
I. Performances et chiffres globaux 2016	8
II. Déchetterie.....	9
1. Fondement juridique	9
2. Nature de la prestation.....	9
3. Indicateurs de suivi des tonnages, des ratios et des rotations	11
4. Traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS).....	13
5. Récupération des piles usagées.....	14
6. Collecte des Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (D3E)	14
7. Nouvelles collectes	15
8. Travaux d'amélioration à la déchetterie intercommunale.....	15
9. Coûts.....	15
III. Récupération des déchets encombrants en PAP pour les personnes âgées et handicapées en partenariat avec l'Association Espoir	16
1. Fondement juridique	16
2. Nature de la prestation.....	16
3. Volumes collectés	16
IV. Collecte sélective des déchets ménagers en PAP	16
1. Fondement juridique	16
2. Nature de la prestation.....	17
1. Tonnages globaux de la collecte des déchets ménagers	17
2. Collecte des FFOM.....	19
a. Fonctionnement de la collecte	19
b. Tonnages collectés.....	19
3. Collecte des EMR	19
a. Contexte	19
b. Fonctionnement de la collecte	20
c. Tonnages collectés.....	20
4. Collecte des OMR	20
a. Fonctionnement	20
b. Tonnages collectés.....	20
5. Traitement des déchets collectés	20
6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	21
7. Redevance spéciale des déchets des non-ménages (RS)	21
8. Partenariat avec ECO-EMBALLAGES	21
9. Partenariat avec ECO-FOLIO	22
10. Caractérisations des flux.....	22
11. Calendrier -guide du tri 2016.....	22
12. Modalités de mise à disposition des poubelles ordures ménagères et bacs pour le tri sélectif (rappel).....	23
V. Collecte du verre ménager.....	24
1. Equipements.....	24
2. Indicateurs	26
VI. Balayage des rues	27
VII. Opérations et évènements 2016	28
VIII. Bilan des dépenses et recettes pour tous les services déchets confondus	29
Erreur ! Signet non défini.	
IX. Coût du service déchets 2016	30
X. Perspectives pour 2017	31
ANNEXES.....	33

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV : Apport Volontaire
BAVE : Bornes à Verres Enterrées
CC PAROVIC : Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »
CD68 : Conseil Départemental du Haut-Rhin
CS : Collecte Sélective
DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
DD : Développement Durable
DDM : Déchets Dangereux des Ménages
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires
EMR : Emballages Ménagers Recyclables
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
JRM : Journaux, revues, magazines
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAM : Petits Appareils en Mélange
PAP : Porte-à-Porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
PCC : Papiers – Cartons Complexés (ex : briques de lait)
PCNC : Papiers – Cartons Non Complexés
PEHD : Polyéthylène Haute Densité
PET : Polyéthylène Téréphtalate
PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REP : Responsabilité Elargie du Producteur
RS : Redevance Spéciale (des déchets des non ménages et assimilés)
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
SM4 : Syndicat Mixte vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

PRÉAMBULE

Historique et contexte :

Dans le cadre de sa compétence "Environnement" statuée depuis 1993, la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » (CC PAROVIC) doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016 sur le fondement des dispositions du Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport doit comprendre les indications techniques et financières fixées par ce décret.

Historique et points phares du service déchets de la CC PAROVIC :

Périmètre Communauté de Communes du Pays de Rouffach (CCPR) : Gueberschwihr, Hattstatt, Pfaffenheim, Rouffach.

1995 : Mise en place de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte (PAP) et collecte du verre en points d'apports volontaires (PAV).

1996 : Construction de la déchetterie intercommunale sur le ban communal de Pfaffenheim.

Mise en place du « service + » (ramassage semestriel des encombrants en PAP pour les personnes âgées et handicapées).

1997 : Mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers en PAP (2 flux : papiers, cartons et, alu, acier, plastiques).

1999 : Mise à disposition gratuite de poubelles normalisées pour la collecte des OMR auprès des habitants.

2000 : Mise en place du balayage des rues effectué par un prestataire de service.

Harmonisation du système de facturation des ordures ménagères des 4 Communes par la mise en place de la TEOM.

2005 : Equipement des foyers en composteurs individuels de jardin (248 composteurs au total).

2007 : Mise en place de la collecte des biodéchets en porte à porte.

2009 : Mise en place de la collecte sélective des emballages recyclables en mélange (multiflux) en sac transparent.

Mise en place de la Redevance Spéciale (RS) pour les déchets ménagers des professionnels (effective au 1er janvier 2011).

1^{er} janvier 2012 : Elargissement de la carte intercommunale (nouveau périmètre).

La CCPR intègre 6 nouvelles communes : EGUISHHEIM, GUNDOLSHEIM, OBERMORSCHWIHR, OSENBACH, VOEGLINSHOFFEN, WESTHALTEN et devient la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux ».

Création de 3 zones intercommunales de perception (ZIP) dans le cadre de la compétence déchets de la Com Com :

- Zip Nord : EGUISHHEIM, OBERMORSCHWIHR, VOEGLINSHOFFEN
- Zip Centre : GUEBERSCHWIHR, HATTSTATT, PFAFFENHEIM, ROUFFACH
- Zip Sud : GUNDOLSHEIM, OSENBACH, WESTHALTEN

Transfert des marchés de collectes et de traitement des déchets ménagers de la ZIP Sud (OMR, recyclables, FFOM, verres, déchetterie).

Poursuite du service des déchets de la ZIP Nord par le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar (SIEOMEC) jusqu'au 31 décembre 2012.

1^{er} janvier 2013 :

- Démarrage du nouveau marché avec SITA pour la collecte des ordures ménagères en PAP et l'exploitation de la déchetterie intercommunale.
- Harmonisation des consignes de tri et du dispositif de collecte aux 10 communes de la CC PAROVIC.
- Harmonisation de la Redevance Spéciale des déchets assimilés aux ménages pour les 10 communes.
- Démarrage du contrôle d'accès à la déchetterie intercommunale située à Pfaffenheim.
- Approbation du règlement de déchetterie actualisé.

1^{er} janvier 2014 :

- Entrée de Husseren-les-Châteaux qui continue à être collectée par le SIEOMEC, la TEOM étant reversée par la CC PAROVIC à cet organisme.

2015 :

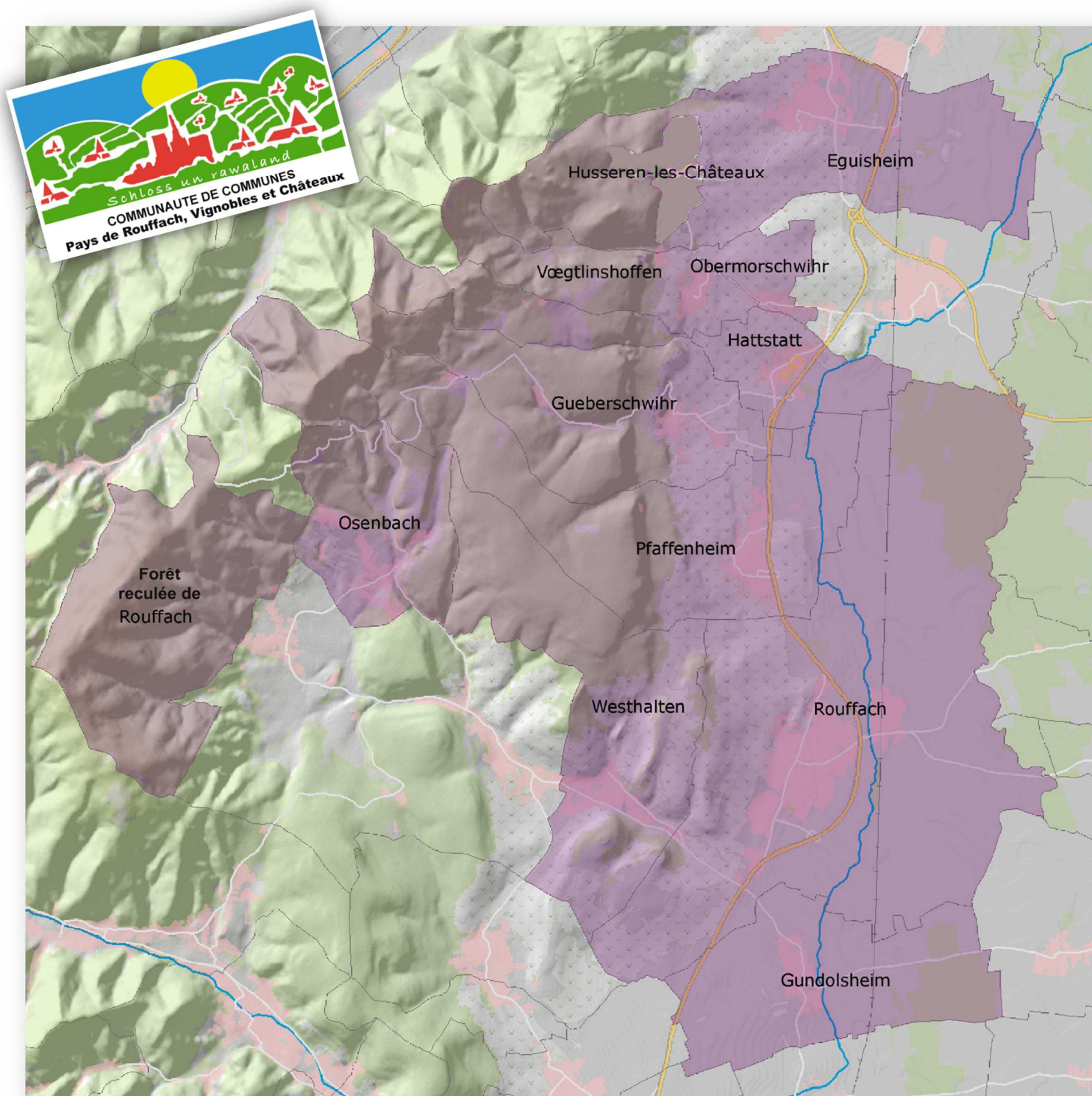
- Démarrage du projet de rénovation et d'optimisation de la déchetterie intercommunale située à Pfaffenheim (étude globale réalisée en 2015 afin d'adapter l'équipement à l'augmentation de la population desservie et d'optimiser le site),
- Campagne de nettoyage et de maintenance des bornes à verres enterrées,
- Adhésion au groupement d'achat pour les sacs et housses biodéchets via le SM4 et le réseau « Compost plus »,
- Reconstitution du marché de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte et de l'exploitation de la déchetterie avec SUEZ pour l'année 2016,
- Livraison des équipements de collecte sélective et communication des consignes de tri aux habitants de Husseren-les-Châteaux.

2016 :

- Intégration de la commune de Husseren-les-Châteaux au service de collecte des déchets ménagers au 1^{er} janvier 2016, portant l'effectif de la CC PAROVIC au complet avec ses 11 communes membres.
- Validation du programme des travaux d'amélioration de la déchetterie intercommunale, pour un coût estimé à 409 000 € ainsi que la mise en œuvre d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adapté.
- Réalisation des missions de diagnostic, d'avant-projet et du dossier ICPE par le cabinet d'architectes KnL, associé au bureau de maîtrise d'œuvre Hagemmuller qui ont été choisis pour mener à bien les travaux.
- Elaboration du règlement de collecte des déchets ménagers.

Territoire de la CC PAROVIC :

Avec une population référentielle pour les déchets de 13 243 habitants en 2016 (= population municipale INSEE 2013), la CC PAROVIC s'étend sur un territoire de 11 402 ha, regroupant désormais 11 communes: EGUISHEIM, GUEBERSCHWIHR, GUNDOLSHEIM, HATTSTATT, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, OBERMORSCHWIHR, OSENBACH, PFAFFENHEIM, ROUFFACH, VOEGLINSHOFFEN ET WESTHALTEN.



Compétences et organisation générale du service déchets :

La CC PAROVIC a pour mission la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) qui comprend :

1. la collecte sélective et le traitement, en porte à porte (PAP) :
 - a. des emballages ménagers recyclables (EMR),
 - b. des biodéchets (FFOM),
 - c. des ordures ménagères résiduelles (OMR).

2. la collecte sélective et le traitement en apport volontaire (AV) :
 - a. des déchets de déchetterie
 - b. des verres en points d'apports volontaires (PAV)

Pour la collecte en PAP, l'exploitation de la déchetterie et le traitement de ses déchets, la CC PAROVIC fait appel à des prestataires privés.

En interne, le service déchets est assuré par 1 agent pour la gestion administrative.

Stratégie du service déchets de la CC PAROVIC :

Améliorer la qualité et les performances du tri, mais aussi **maîtriser les coûts** du service pour faire face à la hausse des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers (liés en particulier à l'enfouissement et à l'incinération dont la Taxe Généralisée aux Activités Polluantes).

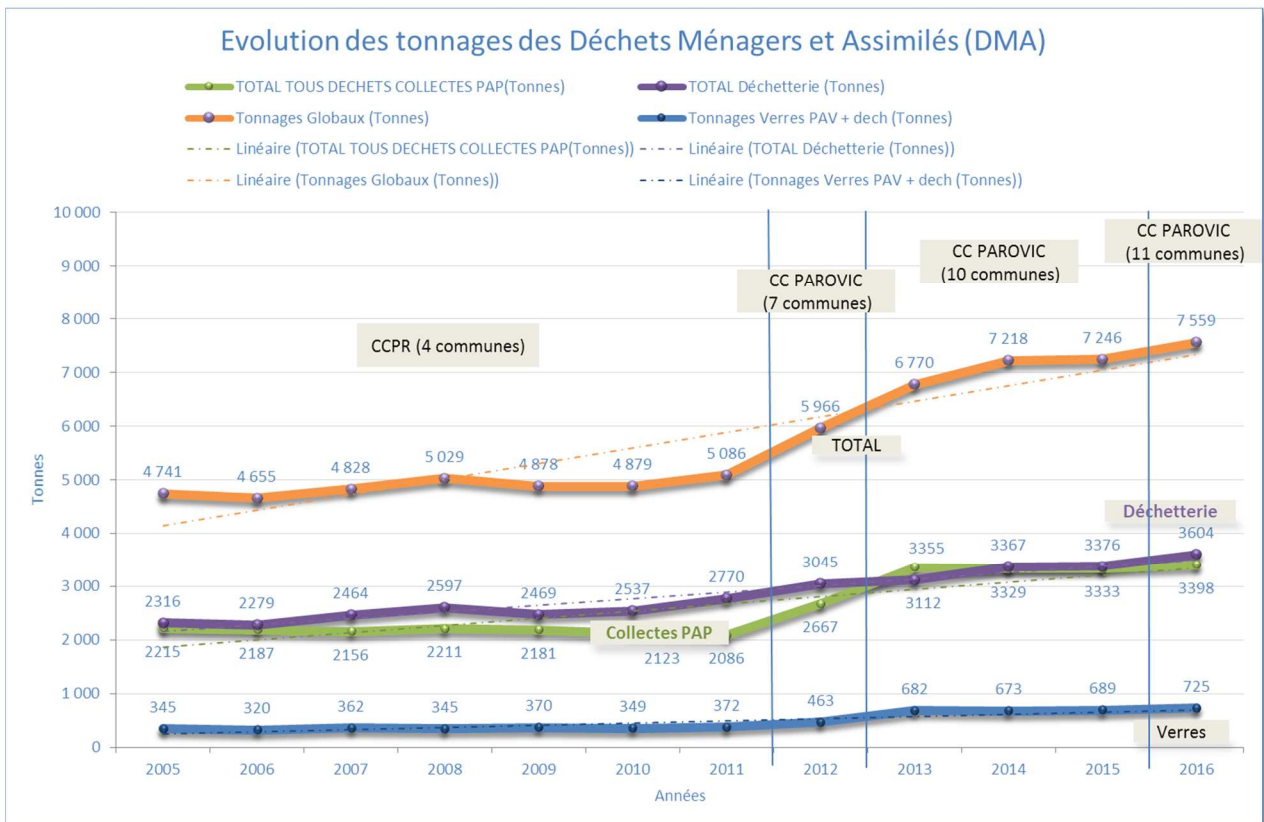
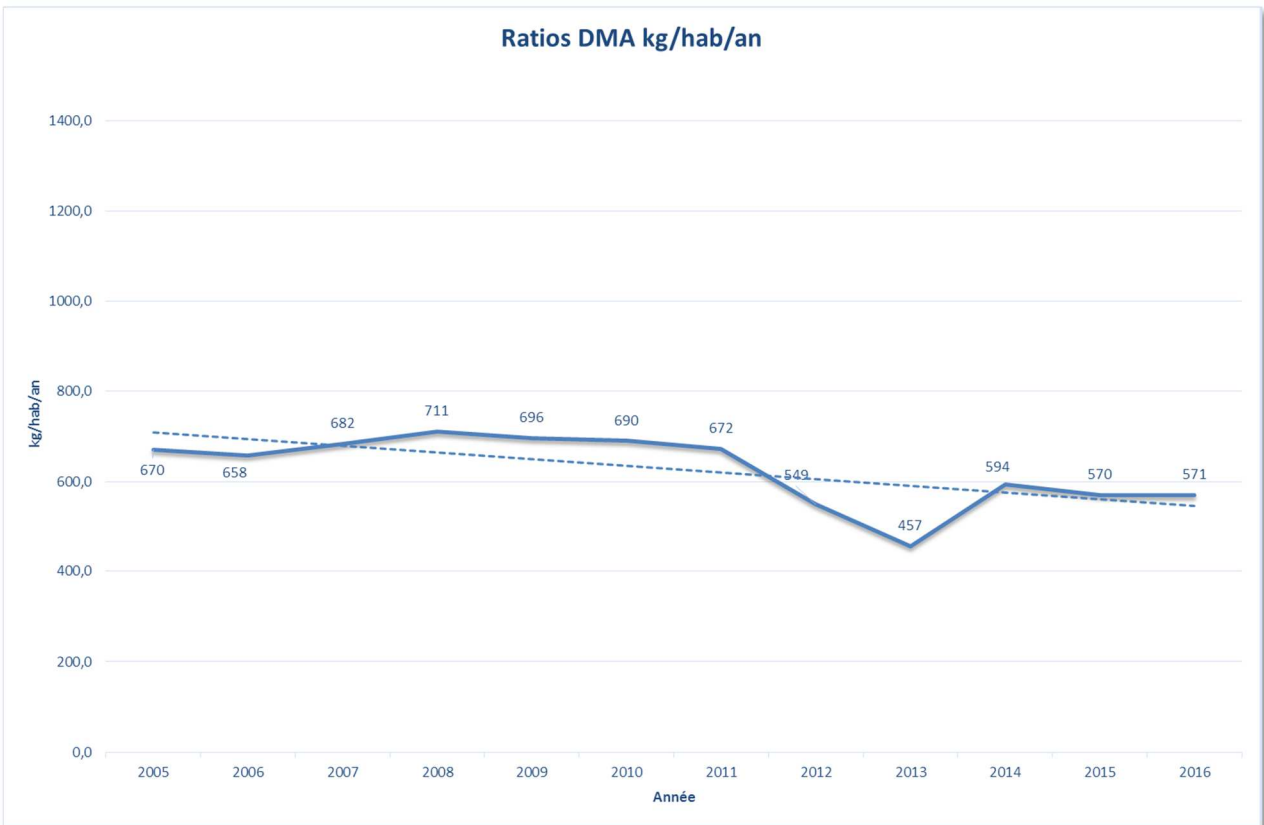
En 2016, le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) élabore son nouveau programme de prévention des déchets (PLPDMA) avec l'ADEME, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

La CC PAROVIC, en tant qu'adhérente, fixera avec le SM4, ses objectifs pour les 5 années à venir.

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

La CC PAROVIC poursuit en 2016 sa dynamique en menant des actions de prévention des déchets (animations de sensibilisation, communication, ...) avec ses partenaires que sont le SM4, le Grand Pays de Colmar, le CD 68 et l'ADEME.

I. Performances et chiffres globaux 2016



Bilan : les tonnages de DMA ont augmenté avec l'arrivée des nouvelles communes, mais les ratios par habitant se stabilisent.

II. Déchetterie

1. Fondement juridique

Par délibération en date du 31 juillet 2012, la Commission d'appel d'offres (CAO) a décidé d'attribuer le marché d'exploitation de la déchetterie à la Société SITA pour un montant annuel, basé sur le détail quantitatif et estimatif (DQE), de 308 712,44 € TTC.

Ce marché a été attribué pour une période de 3 ans fermes, renouvelable 2 fois par tranche d'un an.

Pour des raisons d'éloignement, une micro-déchetterie a été mise en place pour les habitants d'OSNBACH, aux ateliers techniques communaux. Quelques exutoires ont pu ainsi être mis à disposition tels que :

- 1 benne de 15m³ pour les encombrants (collecté par SUEZ),
- 2 caisses-palettes pour les DEEE (collectées par Haute Alsace Recyclage-ENVIE)
- 2 caisses-palettes pour les DMS (collectées pas TREDI-HOMBOURG).

2. Nature de la prestation

La Société SUEZ s'engage à ouvrir au public la déchetterie pendant 35 heures hebdomadaires et à accueillir les déchets des habitants de la CC PAROVIC à titre gratuit.

Inauguré le 14 décembre 2012, le dispositif de contrôle d'accès en déchetterie a été pleinement opérationnel à partir du 1er avril 2013, date d'inaccessibilité du site sans le badge.

Une phase transitoire de distribution (de janvier à mars 2013) a été accordée pour laisser le temps aux habitants de se munir du badge d'accès.

Prioritairement destinée aux ménages, cette prestation est également offerte aux artisans, commerçants, agriculteurs et viticulteurs dans la limite d'un demi-mètre cube par apport.

Au-delà de ce volume, l'accès à la déchetterie devient payant pour les professionnels, à raison **de 10 € par mètre cube supplémentaire**.

Pour ce faire les professionnels doivent se prémunir de tickets d'accès payants en vente dans chaque mairie.

Une communication spécifique a été insérée dans les dossiers de permis de démolir et les permis de construire précisant que les gravats de démolition ne peuvent pas être amenés à la déchetterie, mais doivent être directement déposés dans les centres de recyclage professionnels (ex. Ferrari SA, SYKCA, ABC recyclage, Sundgau Compost...). Seuls sont admis à la déchetterie les petits gravats ménagers en faible quantité (inférieure à **0,5 m³**).

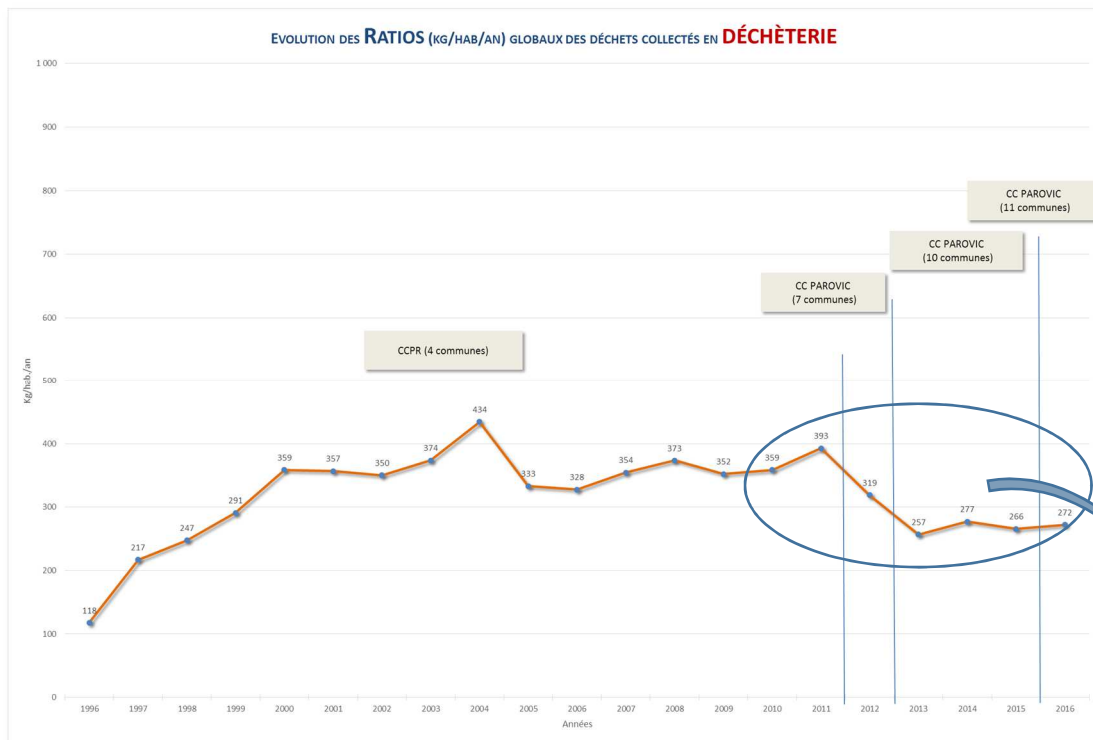
Le 19 juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau règlement de la déchetterie intercommunale. Celui-ci a été actualisé pour répondre aux évolutions réglementaires et organisationnelles liées au nouveau périmètre de la CC PAROVIC.

L'ensemble des matériaux collectés à la déchetterie s'intègre dans des filières de traitement et de recyclage agréés :

Type de Déchets	Type de Conteneur	Capacité	Type de Traitement	Destination
GRAVATS	Conteneur	7 m3	Recyclage	SYCKA-LOGELBACH
ENCOMBRANTS	Conteneur	30 m3	Enfouissement	SARDI-COLMAR
VEGETAUX	Conteneur	30 m3	Compostage	VALORBIO COLMAR
METAUX/FERRAILLE	Conteneur	30 m3	Recyclage	ROHR ENVIRONNEMENT-COLMAR
PAPIER/CARTON	Conteneur	30 m3	Recyclage	SCHROLL-COLMAR
BOIS	Conteneur	30 m3	Recyclage	SARDI-COLMAR
VERRE Viticulteur	Conteneur	30 m3	Recyclage	RECYCAL (SUR SITE ANNA-COMPOST)- KINGERSHEIM
BOUTEILLE PLASTIQUE	Conteneur	15 m3	Recyclage	SCHROLL-COLMAR
REFRIGERATEUR	Conteneur	30 m3	Recyclage	ENVIE - MULHOUSE
BATTERIE	Conteneur	15 m3	Recyclage	ROHR ENVIRONNEMENT-COLMAR
PILE	Fûts	3 m3	Incinération	COREPILE
HUILE MOTEUR	Colonne	1 m3	Recyclage	GRANDIDIER
HUILE VEGETALE	Colonne	1 m3	Recyclage	SAE
VETEMENT	Colonne	9 m3	Réemploi et Recyclage	LE RELAI
DTQD	Caisse- palette	2 m3	Incinération	TREDI - HOMBURG
Dons pour Réemploi	Conteneur	30 m3	Réemploi et Recyclage	Association ESPOIR - Colmar

Caractérisations à effectuer en déchetterie

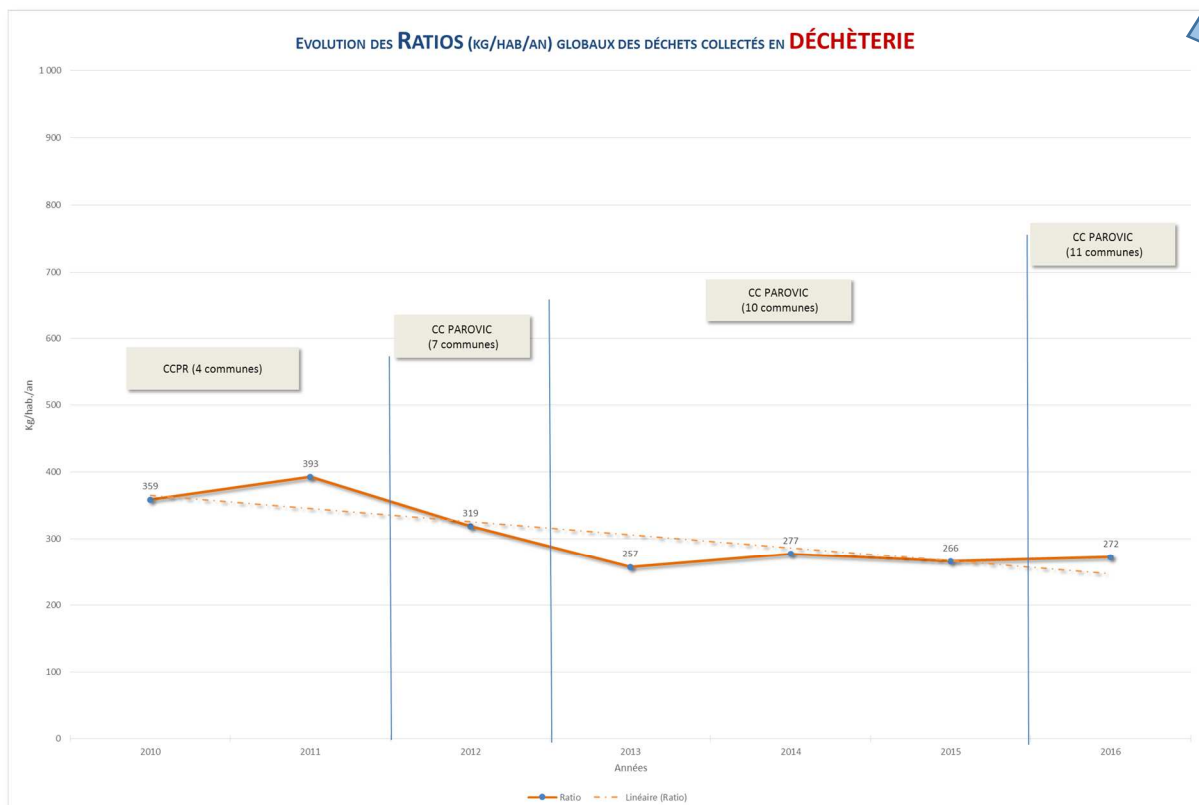
Dans le cadre des soutiens de l'éco-organisme Eco-Emballages, la collectivité se doit de fournir des attestations de tonnages collectés et valorisés pour les papiers, cartons, les bouteilles plastiques et les emballages métalliques de la déchetterie. Pour cela, la CC PAROVIC doit procéder à des échantillonnages sur les déchets collectés produits par les ménages. Inclus dans le marché d'exploitation SUEZ déchetterie, ces caractérisations sont au nombre de 9 par an.

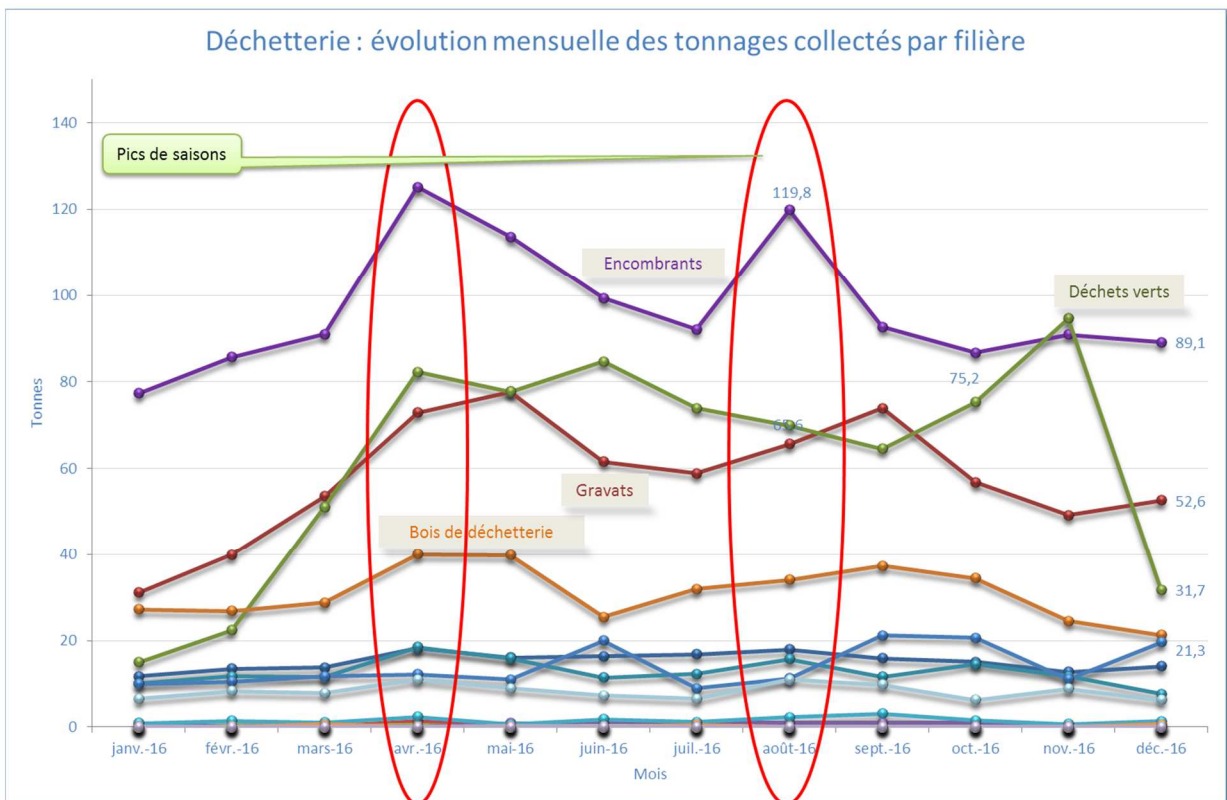
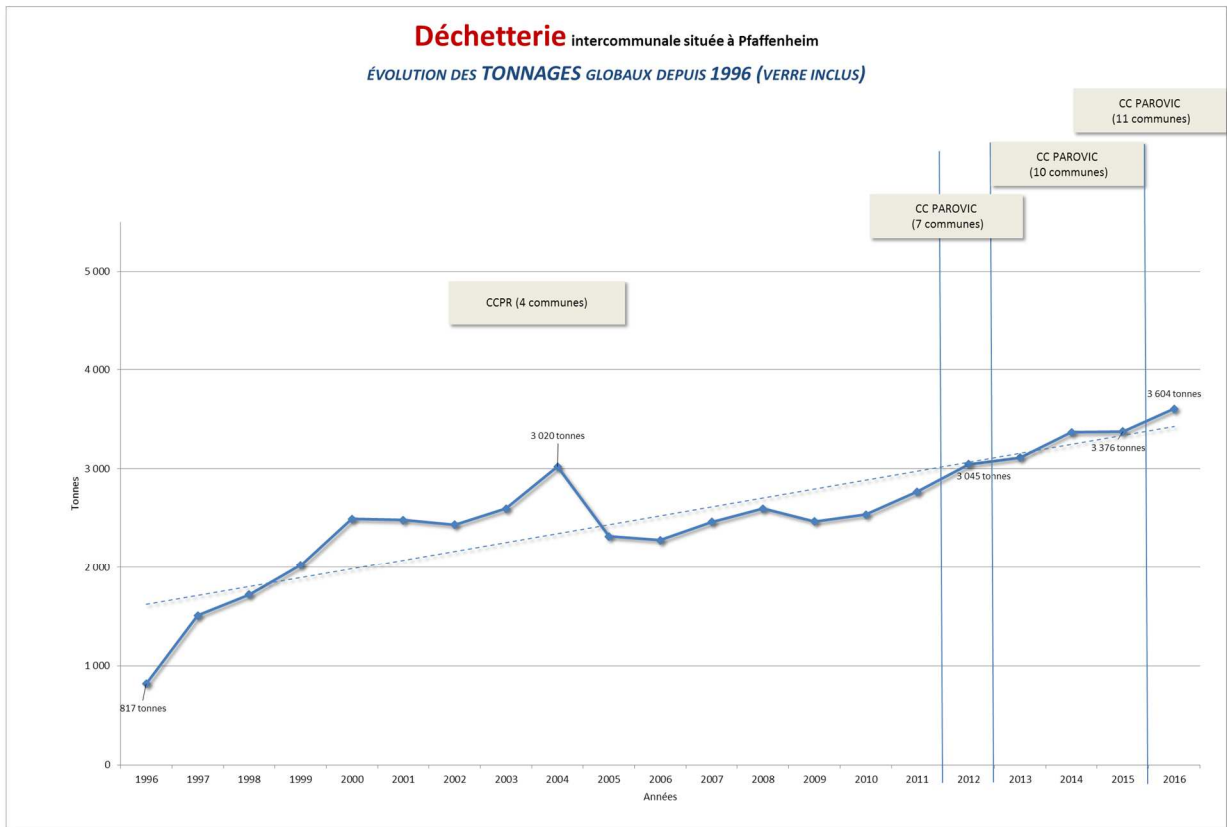


3. Indicateurs de suivi des tonnages, des ratios et des rotations

Si la hausse des tonnages et des rotations s'explique par l'augmentation du nombre d'utilisateurs liée à l'élargissement du territoire, la baisse des ratios depuis 2012 s'explique, elle, par l'effet « filtre » du contrôle d'accès en déchetterie et par l'utilisation encore partielle du site par les nouvelles communes adhérentes.

2016 semble annoncer une stabilisation des performances.

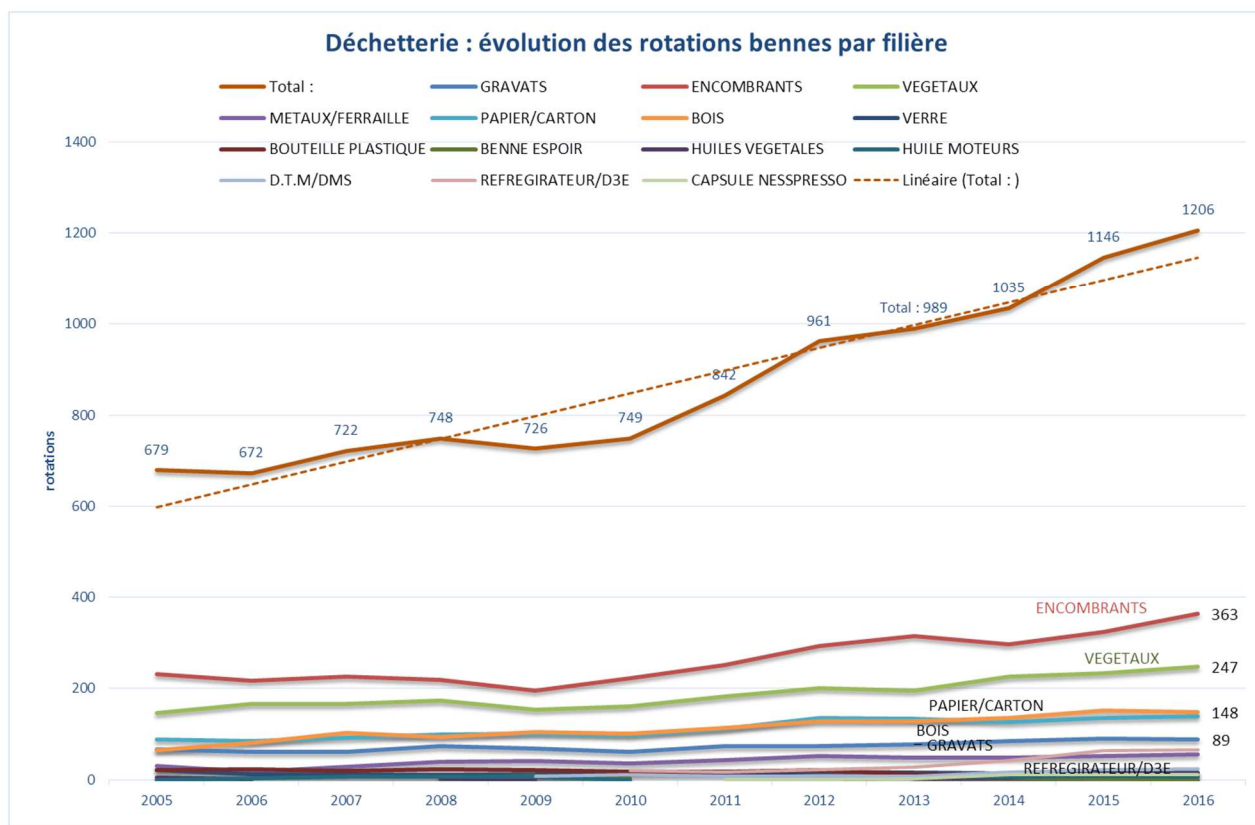




En 2015, les communes de la Zip Nord ont pu encore utiliser leur ancienne déchetterie du Ladhof à Colmar jusqu'à ce que l'accès leur soit fermé à partir de 2016.

L'évolution des tonnages par filière (graphique ci-dessus) montre bien que les encombrants et les déchets verts sont les quantités de déchets produites les plus importantes sur lesquelles il est prioritaire d'agir.

La mise en place des nouvelles filières comme la benne Eco-Mobilier, la benne à plâtres, les racks à huisseries mais aussi du broyage des déchets de tailles seront des solutions à mettre en œuvre dans le cadre des travaux d'optimisation de la déchetterie.



Les 2 graphiques ci-dessus montrent que la hausse significative des rotations de bennes et de la fréquentation de la déchetterie par les usagers implique de réaménager le site (initialement calibré pour 4 communes) en fonction de ces nouveaux flux. Ceci dans le but d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

4. Traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS)

Le contrat de traitement et d'élimination des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) collectés en déchetterie a été attribué pour une durée d'un an renouvelable 1 fois un an à partir du 1^{er} janvier

2015.

Le montant de cette prestation réalisé par la Sté TREDI-Hombourg, s'est élevé à **14 830,60 € TTC** pour l'année 2016 (14 438 € en 2015).

17 894 kg ont pu ainsi être collectés cette année (contre 17 720 kg pour l'année 2015). Ces tonnages se détaillent comme suit :

- **500 kg d'aérosols** (contre 458 kg en 2015),
- **7 942 kg de déchets chimiques** (contre 7 412 kg en 2015),
- **9 452 kg de déchets organiques** (contre 9 850 kg en 2015).

5. Récupération des piles usagées

COREPILE est la société qui est en charge, depuis 2003, de récupérer les piles usagées. La collecte se fait par appel téléphonique du gardien de la déchetterie lorsque les 2 fûts sont pratiquement pleins.

1 614 kg de piles ont été collectées en 2016 (1 058 kg en 2015) sur le site de la déchetterie.

Cette filière s'autofinance par la valorisation des déchets collectés (récupération de Zinc, d'alliages de fer et de nickel, ...).

6. Collecte des Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (D3E)

La collecte des DEEE (ou D3E) se fait par appel téléphonique du gardien de la déchetterie lorsque les conteneurs ou les box sont pratiquement pleins. Sa demande est aussitôt transmise par les services de la CC PAROVIC sur la plateforme internet d'ECO-SYSTEMES (filiale référente de l'éco-organisme financeur OCAD3E).

La collecte est alors réalisée par l'association ENVIE et le recyclage par HAUTE ALSACE RECYCLAGE et ESPOIR.

La collectivité a bénéficié de **6 005 € de soutien pour l'exercice 2016** (4 943 € en 2015, soit une hausse de **+21%**). A cela s'ajoute les coûts opérationnels évités (**22 838 €**) et pris en charge par Eco-systèmes (coûts de collectes + traitement).

Les éléments concernés par cette collecte en déchetterie sont regroupés en 4 grands flux :

- GEMF : gros électroménager froid (réfrigérateurs et congélateurs),
- GEMHF : gros électroménager hors froid (lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière...),
- Ecrans : téléviseur, moniteur informatique,...
- PAM : petit appareils en mélange (rasoir, téléphone, aspirateur, outils électriques, fours micro-ondes...).


Détail des tonnages 2016 :


Raison sociale/Nom 1	Total flux	GEMF UM	GEMF Tonnages	GEM HF UM	GEM HF Tonnages	PAM UM	PAM Tonnages	ECRANS UM	ECRANS Tonnages
C.C. DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX	98,209	469	24,034	457	26,473	320	24,269	326	23,433
DECHETERIE DE OSENBACH	7,426	26	1,384	41	2,429	24	2,313	20	1,300
DECHETERIE DE PFA FFENHEIM	90,783	443	22,650	416	24,044	296	21,956	306	22,133

Evolution des tonnages :

En matière de protection de l'environnement, grâce à cette collecte, les habitants de la CC PAROVIC ont permis :

- de valoriser 79 tonnes de matières recyclées,
- d'économiser sur l'année 133 barils de pétrole brut,
- d'éviter l'émission de 647 tonnes de CO₂.

	2013 (tonnes)	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	Nombre d'appareils 2016	Progression des flux 2015/2016
 GEM HF	16,7	16,1	16,9	26,5	482	+56,6%
 GEM F	13,6	19,6	20,7	24,0	453	+16,1%
 ECRANS	17,4	17,8	18,1	23,4	1 018	+29,6%
 PAM	12,4	17,7	18,1	24,3	7 895	+33,8%
Total	60,0	71,2	73,8	98,2	9 848	+33,0%



**Vous avez collecté
en 2016**

**9 848
appareils**

Voir en Annexe 2 le bilan 2016 complet de la collecte des D3E.

7. Nouvelles collectes

Suite à la signature du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier en 2014, la nouvelle filière prévoit la mise en place d'une benne à la déchetterie située à Pfaffenheim. Cette évolution a été intégrée dans le cadre des travaux d'optimisation de la déchetterie à venir.

D'autres filières sont à l'étude comme les huisseries, Eco-DDS, DASTRI, bouchons plastiques, bouteilles camping gaz non consignées, tri tous plastiques, plâtres...

8. Travaux d'amélioration à la déchetterie intercommunale

Suite à la restitution en 2015 de l'étude ANETAME pour l'amélioration de la déchetterie, il a été décidé de retenir la solution répondant à la fois aux exigences réglementaires et à celles de l'ADEME. Ceci pour améliorer la sécurité sur le site ainsi que le service rendu aux habitants (voies séparées VL/PL, ...).

9. Coûts

Le **coût global déchetterie** (aides comprises et micro-déchetterie incluse) s'élève à **376 771 € en 2016** (contre 367 149 € en 2015), soit **28 €/hab/an** (idem en 2015).

La **micro-déchetterie d'OSENBACH** représente un coût de **20 341 €**, soit **5,4 %** du montant global.

III. Récupération des déchets encombrants en PAP pour les personnes âgées et handicapées en partenariat avec l'Association Espoir

1. Fondement juridique

Une convention de partenariat a été conclue le 22 septembre 2008 avec l'**Association Espoir** pour la collecte des déchets encombrants des personnes âgées (70 ans et plus), ne pouvant se déplacer ou à mobilité réduite.

Chaque année cette convention de partenariat est renouvelée pour une durée d'1 an.

2. Nature de la prestation

L'Association Espoir, sur demande de la Communauté de Communes, en liaison avec les Mairies, effectue deux tournées par an au printemps et en automne pour collecter les déchets encombrants déposés sur le trottoir.

Les personnes concernées par ce service sont avisées par courrier des dates de collecte et se font connaître par simple appel téléphonique auprès de la CC PAROVIC.

Le service a été étendu aux 10 communes dès 2012 puis aux 11 communes à partir de 2015. Le coût de la prestation pour 2016 est de **9 006,57 € TTC** (8 713,92 € en 2015). Celle-ci comprend les 2 collectes annuelles et les frais d'affranchissement.

3. Volumes collectés

Période de tournée	Nb de foyers desservis	Nombre véhicules	Quantités collectées
8 et 9 mars 2016	75	4 (1 pour chaque flux)	0,5 t de ferrailles 5,1 t d'incinérables 3,94 t de DEEE 1 t de réemploi 1,04 t de démantèlement
11 et 12 octobre 2016	93	4 (1 pour chaque flux)	2,7 t de ferrailles 1,72 t d'incinérables 1,42 de DEEE 2,73 t de démantèlement 1,38 t de réemploi

IV. Collecte sélective des déchets ménagers en PAP

1. Fondement juridique

Par délibération en date du 31 juillet 2012, la Commission d'appel d'offres (CAO) a décidé d'attribuer le marché de collecte des déchets des ménagers en porte-à-porte à la Société SITA (désormais SUEZ) pour un montant estimatif annuel de 715 787,20 € TTC.

N.B. : les prix du marché de collecte en PAP sont actualisés chaque année en fonction d'une formule de révision indexée, entre autres, sur le coût du carburant et de la main d'œuvre.

En 2013, les consignes de tri ont été harmonisées pour les 10 Communes membres dès l'attribution du marché, à savoir :

- 1 collecte hebdomadaire en PAP des OMR (C1),
- 1 collecte hebdomadaire en PAP des FFOM (C1),
- 1 collecte toute les 2 semaines en PAP des EMR (C 0,5).

Pour ce dernier flux, les PAV ont été supprimés pour optimiser les coûts (le taux de captage est meilleur lorsque la collecte se rapproche de l'habitant).

Tout le dispositif est désormais étendu au 11 communes.

2. Nature de la prestation

Le service assuré par SITA a pour objet la collecte sélective des déchets ménagers en porte-à-porte selon une fréquence hebdomadaire sur le territoire des dix communes de la CC PAROVIC ; ce qui représente environ 6 000 foyers. Les collectes sont organisées de la façon suivante :

- Les **FFOM** sont collectés chaque semaine :
 - Le lundi à Rouffach,
 - Le mardi à Gueberschwihr, Hattstatt et Pfaffenheim et pour les cantines scolaires,
 - Le mercredi à Eguisheim, Husseren-les-châteaux, Obermorschwihir et Voegtlinshoffen,
 - Le jeudi à Gundolsheim, Osenbach, et Westhalten.
- Les **OMR** sont collectées chaque semaine :
 - Le mardi à Gundolsheim, Osenbach, et Westhalten,
 - Le jeudi à Hattstatt et à Rouffach,
 - Le vendredi à Gueberschwihr, Husseren-les-châteaux, Pfaffenheim, Eguisheim, Obermorschwihir et Voegtlinshoffen,
- Les **EMR** sont collectés :
 - Le lundi à Rouffach chaque semaine paire
 - Le lundi à Eguisheim, Husseren-les-châteaux, Obermorschwihir, Voegtlinshoffen, Gundolsheim, Osenbach, et Westhalten chaque semaine impaire,
 - Le mercredi à Gueberschwihr, Hattstatt et Pfaffenheim chaque semaine paire.

Après distribution des équipements de collecte aux communes non dotées (en 2012), quelques semaines auront suffi aux habitants de la CC PAROVIC pour s'habituer aux nouvelles consignes de tri ainsi qu'au planning de collecte.

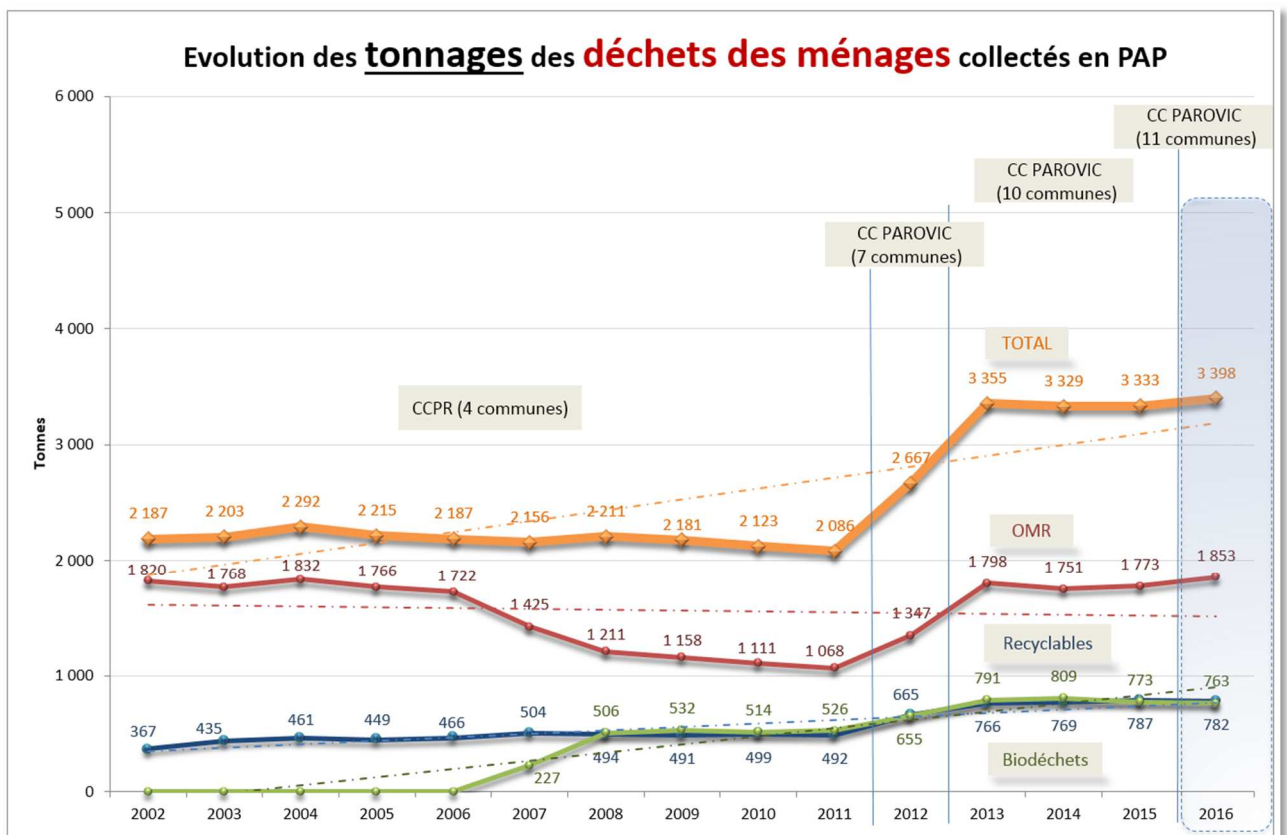
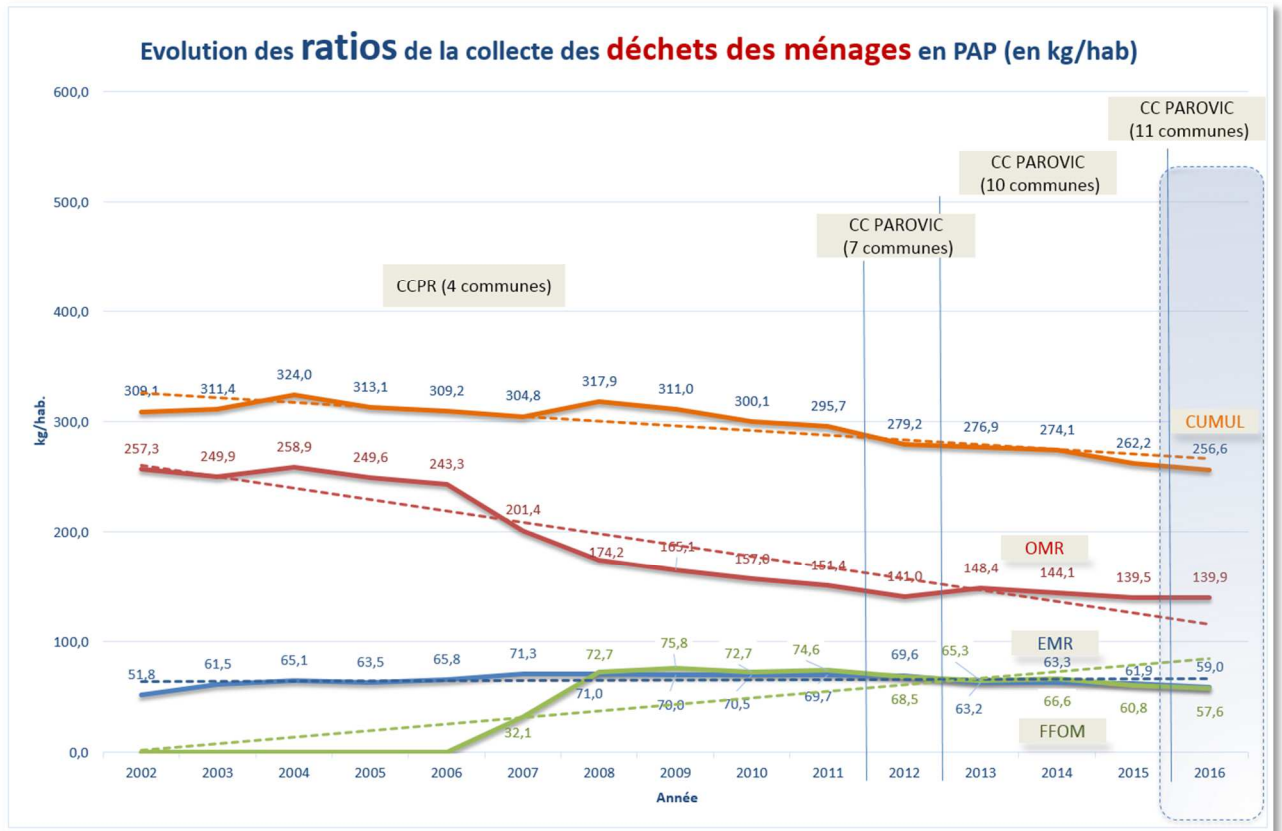
Un calendrier-guide du tri est spécialement réalisé pour chaque ZIP et est distribué dès le mois de décembre aux habitants.

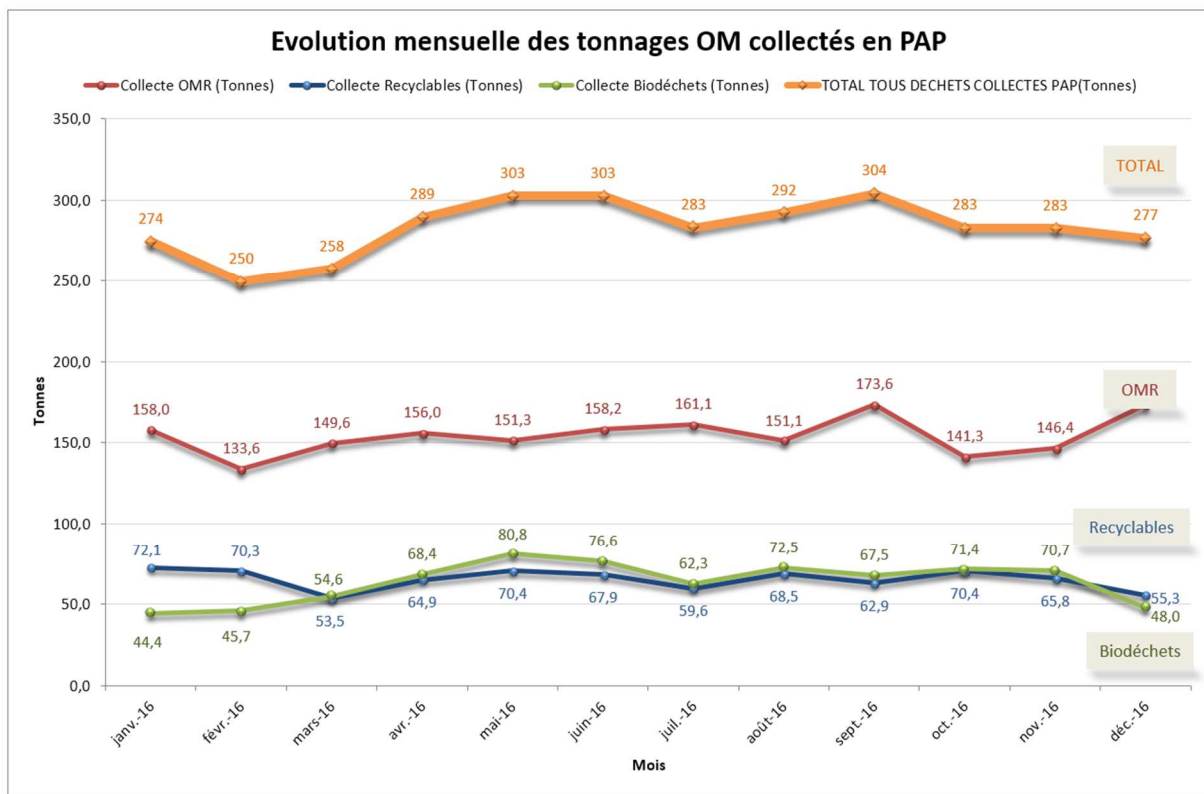
1. Tonnages globaux de la collecte des déchets ménagers

Pour cette année 2016, les tonnages de déchets collectés en porte à porte, tout flux confondus, ont atteint 3 398 tonnes toutes ZIP confondues (3 333 t en 2015).

La part des ordures ménagères résiduelles représente 54% des déchets ménagers collectés en porte à porte.

Depuis l'harmonisation des consignes de tri aux 10 communes en 2013, les performances de tri s'améliorent, puisque les ratios en kg/hab./an sont à la baisse pour les OMR.





2. Collecte des FFOM

a. Fonctionnement de la collecte

La distribution du matériel s'effectue à la Communauté de Communes et dans les mairies :

- Pour la mise à disposition du premier équipement : 1 bac de 120 ou 240 litres, 1 bioseau de 10 litres et des sacs biodégradables de 20 litres,

- Pour la distribution des housses biodégradables de protection des bacs FFOM de 240L, destinées aux restaurateurs, à raison d'un sac par semaine et par bac.

Jusqu'en 2014, les sacs et housses pour les FFOM étaient fournis, dans le cadre de l'opération pilote, par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

A partir de 2015, la CC PAROVIC aura à sa charge l'achat de ces fournitures.

Après une commande transitoire en 2015 de 250 000 sacs pour un montant global de 16 550 € à la charge de la CC PAROVIC, la 1^{ère} commande par le groupement d'achat national via le SM4 et le réseau Compost plus a permis de faire baisser le coût unitaire des sacs et housses FFOM de 41% en 2016.

b. Tonnages collectés

En 2016, **763 tonnes de biodéchets ont été collectés** en porte à porte (contre 773 t en 2015), soit un ratio de **59 kg/hab/an**.

La part des biodéchets représente **22,5 %** des déchets collectés en porte à porte.

3. Collecte des EMR

a. Contexte

Pour optimiser les coûts de collecte et de traitement des EMR afin de limiter l'augmentation de la TEOM, et en accord avec le prestataire de service SUEZ, il a été décidé en 2009 de passer à la collecte des recyclables en multiflux (papiers, cartons, plastiques et métaux d'emballages,... dans le même sac ou bac).

b. Fonctionnement de la collecte

Les EMR sont jetés en mélanges dans des sacs de tri transparents et déposés à même le trottoir, la veille au soir de la collecte.

Les sacs de collecte transparents pour les habitats individuels ont été fournis par la société PTL qui a obtenu le marché en 2016. 331 200 sacs ont été commandés en 2016 pour un montant de 23 79 € TTC.

Il s'agit de sacs de 50L en polyéthylène recyclables, fermés par lien coulissants. Les sacs sont conditionnés sous la forme de rouleaux de 26 sacs. Une fois arrivés au centre de tri, ils sont éventrés puis séparés pour être valorisés sous forme d'énergie.

Les collectifs, déjà équipés de grands bacs à couvercle jaune (ou éventuellement bleus), jettent directement les EMR en vrac dans ces bacs.

c. Tonnages collectés

Le tonnage d'EMR collectés en porte à porte atteint les **782 tonnes en 2016** (contre 787 t en 2015), soit **59 kg/hab/an**.

La part des recyclables représente **23 %** des déchets collectés en porte à porte.

4. Collecte des OMR

a. Fonctionnement

Tous les foyers étant déjà équipés de bacs normalisés (normalement gris à couvercle bordeaux), charge aux usagers propriétaires d'acheter les bacs ou les sacs pour la collecte de leurs OMR en cas de casse, de vol ou de nouvelles habitations.

b. Tonnages collectés

En 2016, **1 853 tonnes** d'OMR ont été collectées (contre 1 773 t en 2015, soit **140 kg/hab/an**).

La part des OMR représente **54,5%** des déchets collectés en porte à porte.

5. Traitement des déchets collectés

a. OMR et FFOM

Les OMR et les FFOM sont traités par le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) :

- Depuis le 22 janvier 2009, les ordures ménagères de la CC PAROVIC sont évacuées à l'usine d'incinération de Colmar (ou Sausheim en cas de panne de l'UIOM de Colmar).
- Les biodéchets, eux, sont traités à la plate-forme d'Aspach-le-Haut. Le compost affiné que l'on obtient est ensuite destiné à la valorisation agricole (grandes cultures) ou à la réhabilitation d'anciennes décharges.

Les habitants de la CC PAROVIC peuvent récupérer du compost brut gratuit ou du compost surfin à 1 € les 25 kilos sur la plateforme de compostage des biodéchets à Aspach-le-Haut.

(Cf. le rapport annuel du SM4 se trouve en Annexe 4).

b. Les Emballages Ménagers Recyclables

Les EMR (papiers, cartons, plastiques, métaux d'emballages) sont évacués au centre de tri SCHROLL à Colmar (ou SCHROLL à Pfastatt en cas de panne), séparés par matériaux et mis en balles avant d'être repris par les filières de recyclage respectives, conformément au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclu avec Eco-Emballages et selon les garanties de reprise option filières avec les organismes suivants :

- Valorsplast (92) pour le plastique,
- Arcelor-Mittal (92) pour l'acier,

- Affimet (60) pour l'aluminium,
- Revipac –Novatissu (75) pour les emballages ménagers complexés,
- DS Smith Kaysersberg (68) pour le mélange d'emballages papier – carton.

c. Refus

Les refus de compostage (refus de prétraitement et refus d'affinage), ainsi que les refus de tri des déchets recyclables sont incinérés à l'UOIM de Colmar.

6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Par délibération en date du 02 octobre 2002, le Conseil Communautaire a décidé l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1er janvier 2003 pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Par délibération du 21 septembre 2005, le Conseil Communautaire a instauré, à compter de l'année 2006, **un plafonnement des valeurs locatives de chaque local à usage d'habitation** ou de chacune de leurs dépendances en fonction de la valeur locative moyenne. Cette mesure permet de répondre à la situation de personnes isolées propriétaires d'un logement de grande superficie.

Par délibération du 30 mars 2016, le Conseil Communautaire de la CC PAROVIC a approuvé à l'unanimité un taux de TEOM 2016 de 9% harmonisé à l'ensemble des 11 communes du territoire intercommunal.

Le montant réel de la **TEOM 2016** (Husseren-les-Châteaux inclus) s'élève à **1 158 876 €** contre 1 121 047 € en 2015.

7. Redevance spéciale des déchets des non-ménages (RS)

Par délibération du 7 juillet 2010, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de la redevance spéciale à partir du 1^{er} janvier 2011.

En effet, la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets oblige de mettre en place une Redevance Spéciale (RS) pour les collectivités ayant institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Cette dernière s'applique aux non-ménages, c'est-à-dire aux administrations, aux artisans, aux commerçants. Elle correspond à la rémunération du service public rendu par la collectivité à ces établissements.

L'harmonisation de la RS au nouveau périmètre de la CC PAROVIC ayant été décidée collégialement par les élus, 2012 a été l'occasion de préparer la mise en place de la RS des déchets des non ménages pour les 6 nouvelles communes, en adéquation avec les tarifs du nouveau marché 2013 et des révisions de prix chaque année.

En 2016, la RS, qui s'applique aux 11 Communes de la CC PAROVIC, a contribué à hauteur de 140 776 € de recettes (contre 157 000 € en 2015, un certain nombre d'entreprises ayant opté pour des contrats privés).

8. Partenariat avec ECO-EMBALLAGES

Depuis le 1er janvier 2011, le contrat d'Actions à la Performance – barème E, a été conclu avec ECO-EMBALLAGES nous assurant des soutiens financiers substantiels pour les six prochaines années. Comme le barème précédent, ce contrat est en garantie de reprise avec les filières suivantes :

- REGEAL AFFIMET pour l'aluminium,
- ARCELORMITTAL pour l'acier,
- VALORPLAST pour les plastiques,
- REVIPAC pour les papiers et cartons (repreneurs : KAYSERSBERG PACKAGING pour les

papiers et cartons non complexés, NOVATISSU pour les briques alimentaires (ELA), SCHROLL pour les journaux, revues magazines (JRM)),

- OI-MANUFACTURING pour le verre
- et le SM4 pour les mâchefers.

Un avenant a été signé avec ECO-EMBALLAGES pour modifier le périmètre de l'intercommunalité en intégrant la ZIP Sud en 2012, puis la ZIP Nord en 2013.

Au titre de l'année **2016**, la CC PAROVIC a perçu au total **210 632 € de soutiens financiers** de la part d'Eco-Emballages (contre 212 216 € en 2015).

9. Partenariat avec ECO-FOLIO

Le 1^{er} avril 2008, un contrat a été conclu avec ECO-FOLIO permettant, sur le même principe qu'ECO-EMBALLAGES, de percevoir des aides du recyclage des imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces). Il permet aux émetteurs de financer le recyclage de leurs produits.

ECO-FOLIO collecte les contributions financières de ses adhérents pour les reverser aux collectivités locales engagées dans la collecte et la valorisation des papiers.

Un avenant a été signé avec ECO-FOLIO pour modifier le périmètre de l'intercommunalité en intégrant la ZIP Sud en 2012, puis la ZIP Nord en 2013.

La CC PAROVIC déclare donc annuellement à ECO-FOLIO les tonnages de JRM remis par notre repreneur, l'entreprise SCHROLL à Colmar et transmet à ECO-FOLIO les certificats de recyclage.

La collectivité a perçu une aide de **16 302 € en 2016** (contre 16 063 € en 2015).

10. Caractérisations des flux

Depuis le 1^{er} janvier 2006, ECO-EMBALLAGES a rendu obligatoire les caractérisations sur les flux d'emballages ménagers. A partir de 2010, le nombre de caractérisations a été réduit à 9/an pour les déchets recyclables collectés en porte à porte et à 9 /an pour les déchets recyclables en apport déchetterie (au lieu des 18 caractérisations par flux prévus auparavant).

La collectivité est libre de réaliser elle-même les caractérisations dans le respect des prescriptions techniques imposées par ECO-EMBALLAGES ou bien de confier cette mission à un prestataire de service.

La CC PAROVIC a choisi de confier cette mission à SUEZ qui effectue ces caractérisations au prix unitaire de 128,40 € TTC (prix de base du marché).

Ces caractérisations permettent d'identifier la répartition des produits collectés afin d'établir par extrapolation les livraisons à effectuer aux repreneurs.

Depuis l'année 2009, les caractérisations ne servent plus de base de calcul aux soutiens d'ECO-EMBALLAGES, même si elles restent obligatoires.

Le résultat d'une caractérisation par flux est joint en Annexe 5.

En parallèle des caractérisations effectuées par les collectivités, l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES effectue des analyses similaires sur les balles triées par notre prestataire et prêtes à être livrées, afin d'estimer la qualité du travail du centre de tri.

11. Calendrier -guide du tri 2016

Comme les années passées, la maquette du calendrier de collecte sélective - guide du tri a été conçue et réalisée par les ressources internes de la collectivité.

Chaque année, 3 versions sont réalisées (1 pour chaque Zip).

Seuls les frais d'impression et de dessins sont facturés par des prestataires extérieurs.

Ce support de communication aura coûté au total 3 535 € TTC et est intégralement subventionné par ECO-EMBALLAGES, ECO-SYSTEMES (OCAD3E) et SUEZ.

12. Modalités de mise à disposition des poubelles ordures ménagères et bacs pour le tri sélectif (rappel)

Dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri, les modalités de mise à disposition des bacs à OMR et des bacs ou sacs pour le tri sélectif se font de la façon suivante :

La collectivité fournit gratuitement pour le premier équipement les maisons individuelles, les professionnels, et les logements collectifs en bacs pour biodéchets (120L ou 240L), sacs compostables et en bioseaux (10L).

Charge aux professionnels qui souhaitent des bacs plus grands d'en assumer la dépense.

Les logements collectifs, sur la base des bacs fournis aux ménages, seront dotés en fonction du nombre d'habitants dans le logement.

Les organismes gérant les nouveaux logements collectifs se chargeront d'acquérir les bacs d'OMR et d'EMR, pour celles qui désirent des bacs de volumes plus importants.

En cas de perte ou détérioration, le remplacement est pris en charge par l'utilisateur qui les acquiert directement auprès du fournisseur de son choix pour les bacs d'OMR.

Les poubelles biodéchets et bioseaux étant difficiles à se procurer pour des particuliers, la CC PAROVIC se propose d'acheter les bacs et de les revendre aux ménages en cas de perte ou de détérioration.

Les communes n'étant pas habilitées à vendre ces bacs, en cas de perte ou de détérioration, les usagers seront orientés vers la CC PAROVIC.

V. Collecte du verre ménager

1. Equipements

La CC PAROVIC est liée par un contrat concernant la collecte, le stockage et le chargement du verre ménager avec la société **RECYCAL**.

Cette prestation est facturée au prix de **42,69 € HT** (46,96 € TTC) la tonne sur l'année **2016**.

Le verre ménager est collecté en apport volontaire à l'aide de colonnes à verre mises à disposition des habitants dans les 11 communes de la CC PAROVIC. Il est également collecté en déchetterie.

De 2007 à 2010 : mise en place de 15 BAVE VILLIGER par la Sté COLLECTAL sur les 4 communes de GUEBERSCHWIHR, HATTSTATT, PFAFFENHEIM, ROUFFACH.

Les bennes aériennes en fibre de verre qui ont été remplacées ont été déplacées sur d'autres emplacements.

Pour harmoniser le dispositif de collecte des verres sur le territoire avec l'arrivée des nouvelles communes, la CC PAROVIC a lancé un nouveau marché pour équiper les communes ayant le besoin de bornes à verre enterrées dès 2012.

Ainsi, 9 BAVE ont été commandées à la Société ASTECH qui a remporté le marché, pour équiper les 3 communes du Sud, Hattstatt et Rouffach.

En 2013, 6 PAV papiers-cartons d'Eguisheim ont été reconvertis en BAVE, tandis que celui sur Obermorschwihr a été condamné.

La Sté SULO (qui avait fourni ces conteneurs) a été chargée de cette opération pour un montant total de 10 858,48 € TTC.

En 2014, une BAVE supplémentaire a été commandée à la Sté ASTECH pour la commune d'Osenbach.

L'installation et la mise en service ont été effectuées au printemps 2015, dans la rue du Moulin, à côté du nouveau Périscolaire.

Les travaux de génie civil réalisés au préalable, ont été pris en charge par la commune.



Le nettoyage des bennes enterrées comme des bennes aériennes doit être effectué régulièrement par les communes pour des raisons de sécurité, d'esthétique et pour prolonger la durée de vie de ces équipements.

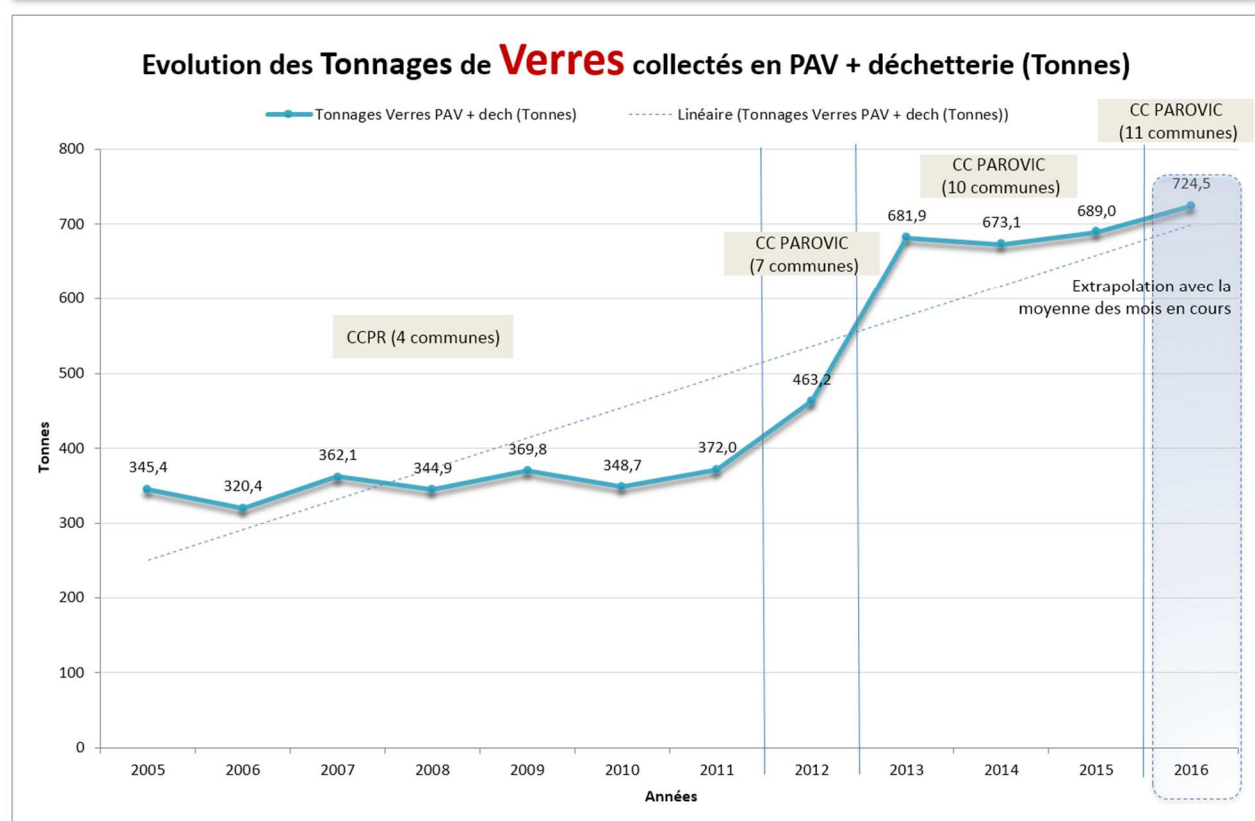
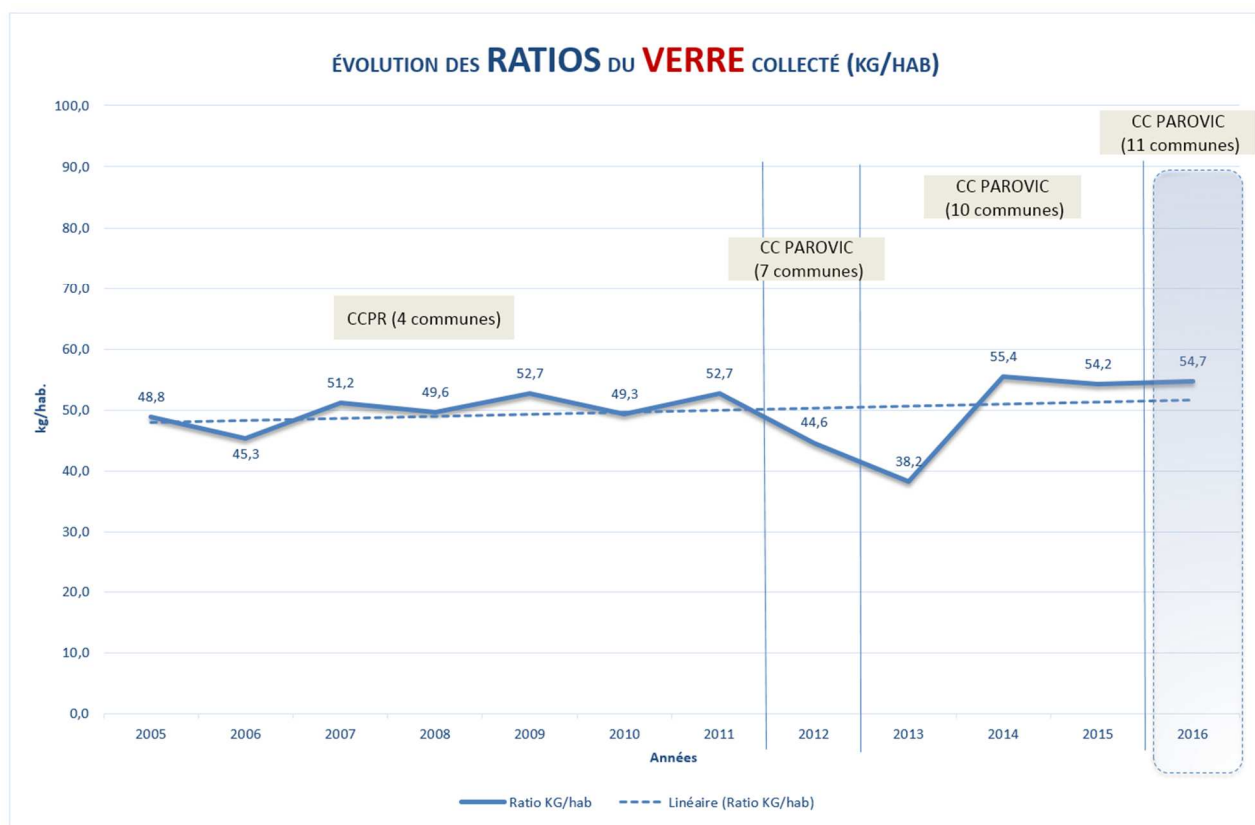
Une campagne de nettoyage et d'entretien (graissage, petites réparations, ...) des 31 BAVE a été réalisée à l'automne 2015 par la Sté SIRMAT, pour un montant de 6 286 € TTC.

Le rapport de maintenance a révélé un bon état général du parc de BAVE.

Les Communes de la Zip Nord étant déjà équipées de PAV pour les verres, cela porte à 57 le nombre de bennes à verre existant sur le territoire de la CC PAROVIC, qui se répartissent de la façon suivante :

Village	Localisation	Type PAV
Gueberschwyr	Rue du Tilleul (lotissement- route de Rouffach)	Enterrée
Gueberschwyr	Rue Colmarerweg (cimetière ; au bout de la rue du Nord)	Enterrée
Gueberschwyr	Rue de Pfaffenheim (salle des fêtes)	Enterrée
Hattstatt	Rue du Raisin (Caveau des Seigneurs)	Enterrée
Hattstatt	Rue des Champs	Enterrée
Hattstatt	Rue des Vergers	Enterrée
Hattstatt	Rue Buhnackerweg	Enterrée
Hattstatt	Mitlerer Zug (Terrain de foot)	Aérienne
Pfaffenheim	Place de la Mairie #1	Aérienne
Pfaffenheim	Place de la Mairie #2	Aérienne
Pfaffenheim	Rue du Stade (Salle multifonction)	Enterrée
Pfaffenheim	Rue de la Tuilerie	Aérienne
Pfaffenheim	Rue des Écoles	Enterrée
Pfaffenheim	Rue des Lilas	Aérienne
Pfaffenheim	Zone artisanale	Aérienne
Pfaffenheim	Déchetterie	Aérienne
Rouffach	rue du 1 ^{er} Tirailleur Marocain (angle rue de Westhalten)	Enterrée
Rouffach	Allée de Vanolles #1	Enterrée
Rouffach	Rue du stade (devant l'Escapade)	Aérienne
Rouffach	Allée de Vanolles #2	Enterrée
Rouffach	Services techniques 4, rue de Bâle	Aérienne
Rouffach	Château d'Isenbourg #1	Aérienne
Rouffach	Château d'Isenbourg #2	Aérienne
Rouffach	Parking de l'Espérance (cimetière) ; rue du Nord	Enterrée
Rouffach	Parking rue du Tir	Enterrée
Rouffach	Intermarché #1	Aérienne
Rouffach	Intermarché #2	Aérienne
Rouffach	Rue de la piscine	Aérienne
Rouffach	Rue Charles Marie Widor	Enterrée
Rouffach	Rue Callinet (ancienne rue de la Gendarmerie)	Enterrée
Rouffach	Rue des Pinsons	Aérienne
Rouffach	Rue aux Remparts	Enterrée
Eguisheim	Rue du bassin (camping) #1	Enterrée
Eguisheim	Rue du bassin (camping) #2	Enterrée
Eguisheim	Rue des Merles #1 (Parc Millénaire)	Enterrée
Eguisheim	Rue des Merles #2 (Parc Millénaire)	Enterrée
Eguisheim	Rue du Malsbach (1)	Aérienne
Eguisheim	Rue du Malsbach (2)	Aérienne
Eguisheim	Rue du Malsbach (3)	Aérienne
Eguisheim	Dépot Comm. Rte d'Herrlisheim 0669389201 ; la « Glaisière »	Aérienne
Eguisheim	Rue du 1 ^{er} R.E.C. #1 (Résidence Pierre & Vacances)	Enterrée
Eguisheim	Rue du 1 ^{er} R.E.C. #2 (Résidence Pierre & Vacances)	Enterrée
Eguisheim	Rue des 3 Châteaux – D14 (Les Marronniers) #1	Enterrée
Eguisheim	Rue des 3 Châteaux – D14 (Les Marronniers) #2	Enterrée
Obermorschwihr	Rue de Colmar	Aérienne
Obermorschwihr	Rue Neuve (Près Salle des fête)	Enterrée
Voegtlinghoffen	Rue Schweitzer	Aérienne
Husseren	hôtel	Aérienne
Husseren	cimetière	Aérienne
Husseren	cimetière	Enterrée
Gundolsheim	Rue de Munwiller #1	Enterrée
Gundolsheim	Rue de Munwiller #2	Enterrée
Osenbach	Rue du Stade (Camping)	Enterrée
Osenbach	Périscolaire	Enterrée
Westhalten	Rue de l'Église #1 (Parking du cimetière)	Enterrée
Westhalten	Rue de l'Église #2 (Parking du cimetière)	Enterrée
Westhalten	Rue du Stade (Salle Polyvalente)	Aérienne

2. Indicateurs

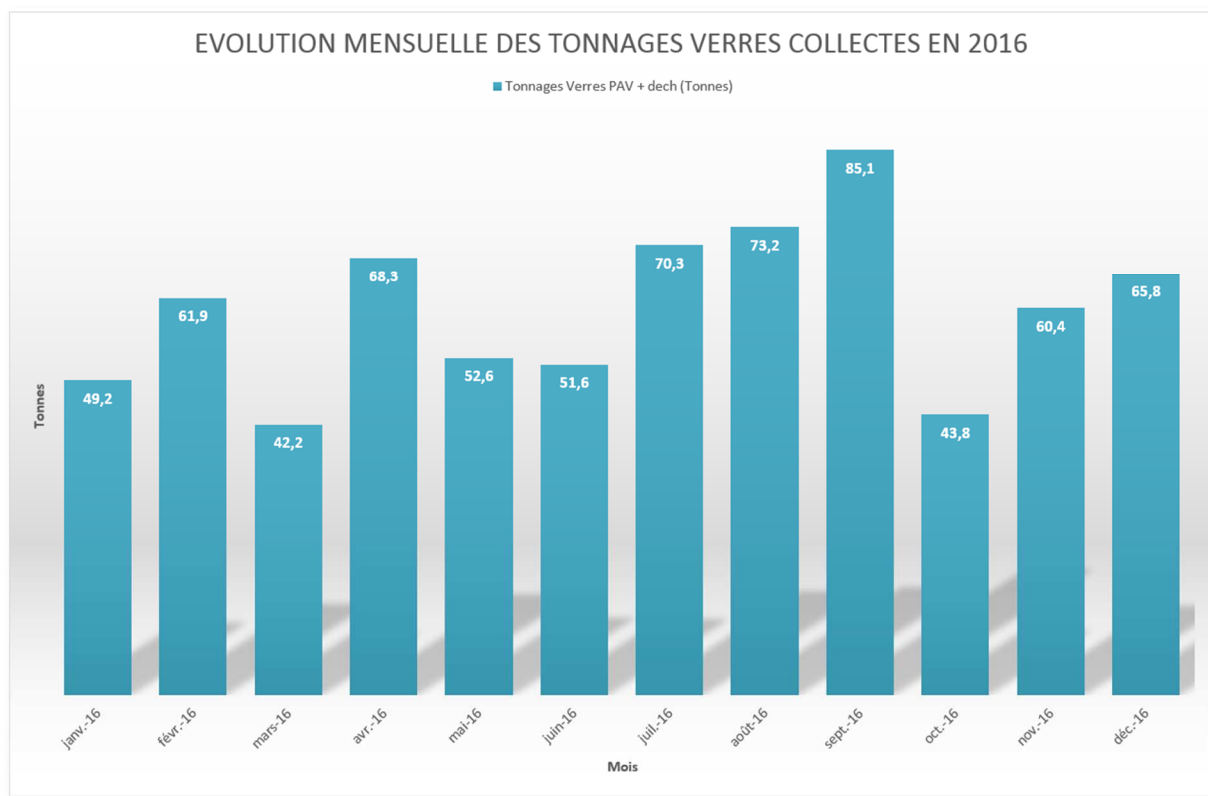


724 tonnes de verres ont été collectées en **2016** (contre 689 t en 2015).

Les ratios restent stables autour de **55 kg/hab/an** en 2016 et très élevés par rapport à la moyenne nationale qui se situe autour de 35 kg/hab/an (résultats liés à l'activité viticole importante sur le territoire).

Les recettes de la vente des matériaux du verre collecté ont permis de couvrir 51% des dépenses liées à la collecte du verre.

Avec l'aide complémentaire d'Eco-Emballages, on atteint 63% des dépenses des coûts de collecte du verre.



VI. Balayage des rues

Depuis 2000, la Communauté de Communes mandate un prestataire de service chargé du balayage des rues des quatre Communes membres de la CC PAROVIC. Ce service a été, dès 2012, étendu aux 6 nouvelles communes du territoire. Husseren-les Châteaux n'a donné suite à l'offre de service.

Les passages de la balayeuse sont fixés avec les Maires et en fonction des manifestations propres à chaque commune.

Le premier passage est programmé en mars, le dernier courant décembre, à raison de **6 passages par an et par commune**.

Les déchets de balayage de voirie sont transportés et déposés dans un centre de recyclage (FERRARI SA à Wittelsheim).

Pour l'année 2016, le balayage des rues a été effectué par la société **AFC Balayage** pour un montant total de **18 176,24 € TTC** (contre 16 927,32 € TTC en 2015).

VII. Opérations et évènements 2016

Opération « Haut-Rhin Propre » 2016



Comme chaque année, la CC PAROVIC a été partenaire du Conseil général pour « Haut-Rhin propre », a contribué à la diffusion du matériel de ramassage, et mis à disposition un lieu de dépôt à la déchetterie. Une communication a été réalisée avant l'évènement pour son annonce et après pour valoriser le bilan de l'opération.

Depuis 1995, le Département impulse l'opération Haut-Rhin Propre à laquelle participent les communes de la collectivité.

Environ 10 m³ de déchets sont collectés par les communes et écoles ayant participé.

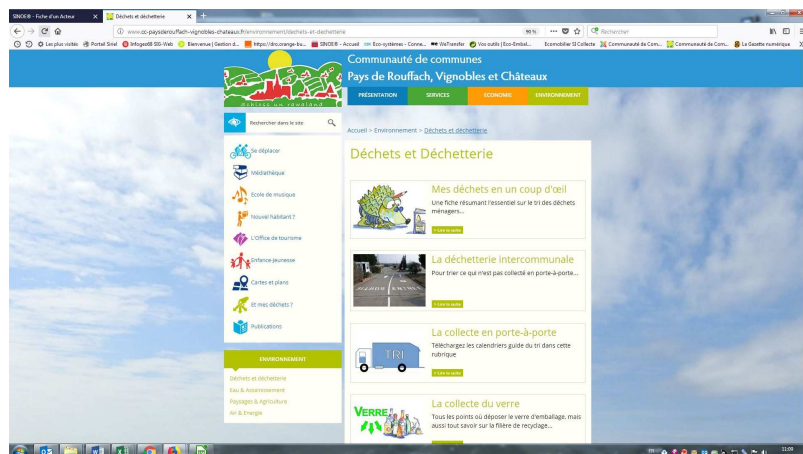
Refonte du site internet de la CC PAROVIC : des nouvelles pages pour le service déchets !

Grâce à un achat mutualisé au niveau intercommunal, la CC PAROVIC et les communes membres qui le souhaitent ont pu bénéficier d'un site internet de dernière génération.

Ainsi, la CC PAROVIC a pu développer des outils de communication à travers les pages dédiées aux déchets.

Toutes les infos sont disponibles sur :

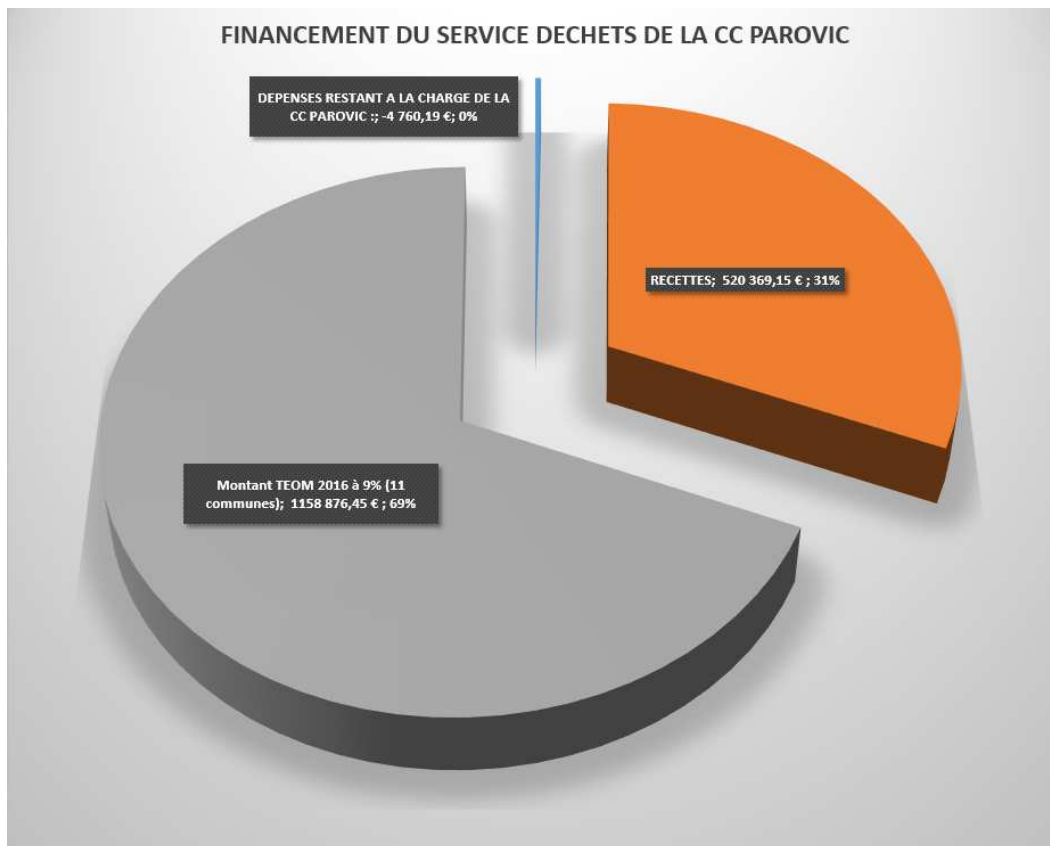
<http://www.cc-paysderouffach-vignobles-chateaux.fr/environnement/dechets-et-dechetterie>



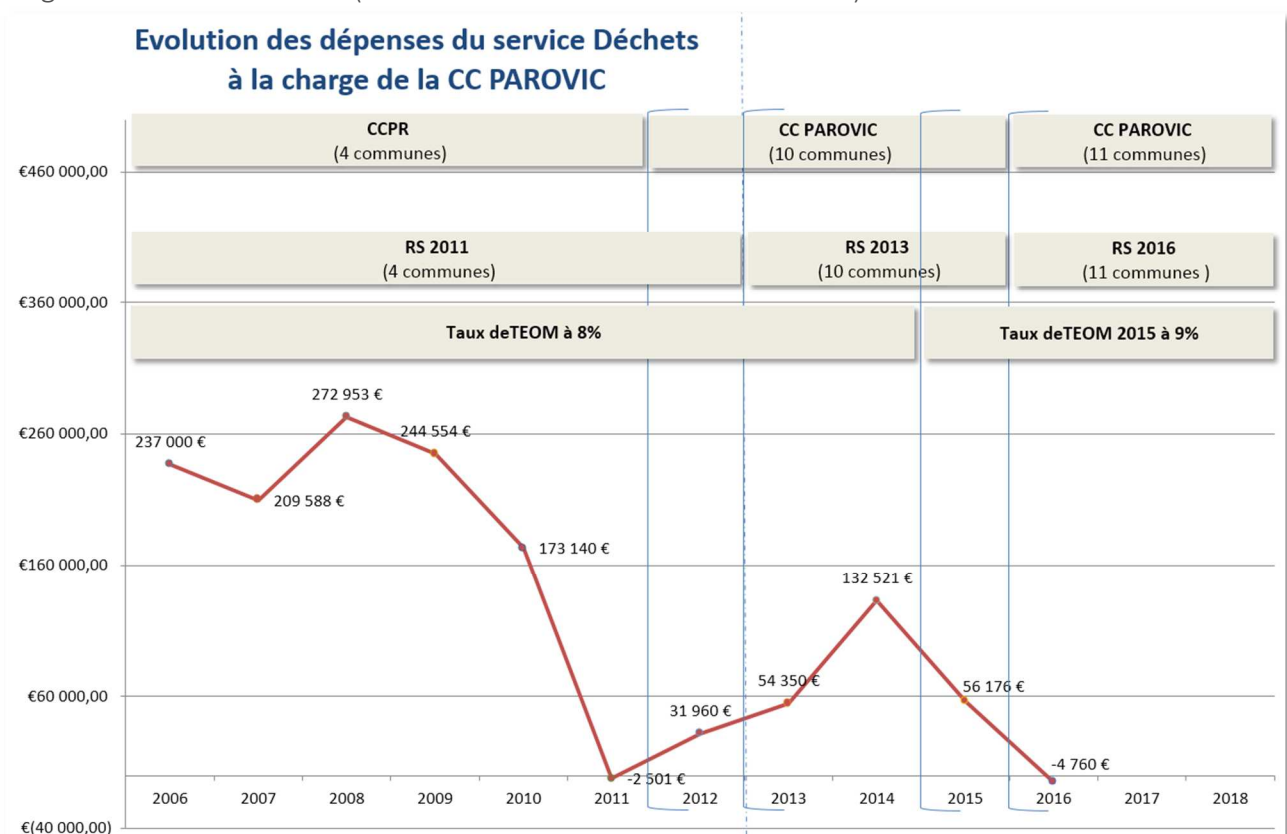
VIII. Bilan des dépenses et recettes pour tous les services déchets confondus

Le régime de la TEOM permet le financement sur le budget de la CC PAROVIC des services annexes. Ceux-ci comprennent : le fonctionnement de la déchetterie, le service plus 3^e âge, la communication, la collecte du verre, le balayage des rues.

La totalité des dépenses 2016 s'élève à **1 674 485,41 €** (1 720 898,16 € en 2015), les recettes (TEOM incluse) à **1 679 245,60 €** (1 664 722,45 € en 2015).



L'équilibre budgétaire du service déchet est de nouveau atteint en 2016 (comme en 2011) avec un léger excédent de 4 760 € (contre un déficit de 56 175 € en 2015).



COÛTS DU SERVICE DECHETS 2016			Sous totaux				
	NATURE DE LA DEPENSE	DEPENSES	RECETTES				
COLLECTE	Collecte des ordures ménagères	278 229,60 €		Collecte			
	Collecte des biodéchets	186 384,00 €					
	Collecte des emballages sélectifs	130 367,16 €					
	Traitement des ordures ménagères pour la CC PAROVIC	259 467,60 €					
	Traitement des ordures ménagères pour le CH	40 796,00 €					
	Cotisation CC PAROVIC au SM4	62 061,30 €					
	Cotisation CH au SM4	10 232,60 €					
	Traitement des biodéchets CC PAROVIC par le SM4	49 597,60 €					
	Cotisation ADMD (10 communes)	265,00 €					
	Tri des emballages sélectifs	116 785,28 €					
	Frais de 10 caractérisations sur le flux porte à porte pour 1 an	1 280,40 €					
	Achat de sacs pour le sélectif	23 079,34 €					
	Calendrier 2016	3 535,20 €					
	Achat de sacs pour les biodéchets	15 734,84 €					
	Communication environnement : prestations d'animations (SERD, 15aine environnement, ...), affranchissement, ...)	523,91 €					
	Communication environnement : achat de petit matériel, boissons, alimentation lors d'événements, ...	0,00 €					
	Eco-Emballages : acomptes 2016 (T1+T2+T3+T4)					153 600,00 €	
	Eco-Emballages : liquidatif 2016 (simul)					24 727,40 €	
	Eco-Emballages : soutien à la communication 2016					17 074,01 €	
	Eco-Emballages : SDD 2015 (versé 2016)					11 921,36 €	
	Eco - folio : soutien au recyclage 2015 (versé 2016)					16 302,40 €	
	Intéressement papier versé par REVIPAC					21 591,38 €	
	Intéressement acier versé par ARCELOR					3 172,85 €	
	Intéressement alu versé par AFFIMET					1 043,82 €	
	Intéressement Plastiques versé par VALORPLAST					14 233,20 €	
	Remboursement frais SM4 par le CH					40 796,00 €	
	Remboursement cotisation SM4 par le CH					10 232,60 €	
Soutien calendrier+guide SITA 2016			1 500,00 €				
Redevance Spéciale			140 776,00 €				
				1 178 339,84 €	Dépenses		
				456 971,02 €	Recettes		
				-721 368,82 €	Total		
DECHETTERIE	Forfait incluant le gardiennage, l'entretien la gestion informatisée du contrôle d'accès	50 973,52 €		Déchetterie			
	Location du parc de bennes mis à disposition	8 847,27 €					
	Collecte et Transport	94 632,57 €					
	Tri et traitement des Gravats	3 968,69 €					
	Tri et traitement des Encombrants	148 897,24 €					
	Tri et traitement des Végétaux	23 366,46 €					
	Tri et traitement des Déchets bois	9 445,74 €					
	Tri et traitement des Emballages recyclables (papiers/cartons/plastiques/journaux/acier/aluminium)	11 713,74 €					
	Collecte, Tri et Traitement de la benne à verre déchetterie 30m3	7 402,02 €					
	Micro déchetterie Osenbach	13 793,21 €					
	Mise à dispo agent communal pour micro déchetterie	4 503,75 €					
	Traitement DMS (Pfaff+Osenbach)	14 830,60 €					
	Fonctionnement dispositif ctrl d'accès (communications+évolution borne/PC)	4 112,34 €					
	Entretien et petites réparations déchetterie	1 057,32 €					
	Taxe foncière	43,00 €					
	Divers (assurances)	534,11 €					
	Frais de publicité marché AMO travaux optimisation déchetterie	315,36 €					
	Remboursement cautions badges d'accès déchetterie	145,00 €					
	Achat carnets tickets accès déchetterie	0,00 €					
	Cautions badges déchetterie					2 330,00 €	
	Vente des métaux-ferrailles de déchetterie (118 tonnes/an estimées x 50 €/T)					8 265,00 €	
	Vente des huiles végétales de déchetterie (250kg/an estimés x 80 €/T)					160,00 €	
	Vente des huiles moteur de déchetterie (250 kg/an estimés x 250 €/T)					1 890,00 €	
	Aide verre ménager OI manufacturing CC PAROVIC benne déchetterie					4 683,68 €	
	Remboursement assurance						
	Vente de tickets accès déchetterie					3 040,00 €	
Aide Eco -Emballages verres			920,30 €	398 581,93 €	Dépenses		
Aide OCAD3E T1+T2+T3+T4 2016			6 005,25 €	40 172,42 €	Recettes		
Soutiens Eco-Mobilier			12 878,19 €	-358 409,51 €	Total		
VERRES	Collecte + stockage des verres (hors déchetterie)	26 620,12 €		Verres			
				26 620,12 €	Dépenses		
	Aides Eco-Emballages (verres)		3 309,86 €	16 825,71 €	Recettes		
Recettes des verres			13 515,85 €	-9 794,41 €	Total		
AUTRES	Balayage des rues	18 176,24 €		Autres			
	Service Plus	9 006,57 €					
	Salaires (part déchet 1 pers.) (90% en struc, 10% en COM)/ subvention CG68	33 344,52 €	6 400,00 €				
	Fournitures administratives	25,66 €					
	Affranchissement	55,61 €					
	carburant	- €					
	Loyer + charges	10 334,93 €					
						70 943,53 €	Dépenses
			6 400,00 €	Recettes			
Bennes à verres enterrées			-64 543,53 €	Total			
BILAN	TOTAUX	1 674 485,41 €	520 369,15 €				
	Solde restant à la charge de la CC PAROVIC	1 154 116,26 €					
	Montant TEOM 2016 à 9% (11 communes)		1 158 876,45 €				
	DEPENSES RESTANT A LA CHARGE DE LA CC PAROVIC :	-4 760,19 €					
Global Dépenses/Recettes 2016	1 674 485,41 €	1 679 245,60 €					

N.B. : ce tableau reflète l'ensemble des données rattachées à l'exercice 2016 du service déchets (dépenses et recettes ultérieures comprises)

X. Perspectives pour 2017

- Validation du règlement de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte
- Travaux d'optimisation de la déchetterie intercommunale,
- Mise en place de nouvelles filières en déchetterie,
- Optimisation de la collecte en PAP
- Sensibilisation des scolaires à la réduction des déchets
- Opération de promotion du compostage individuel

ANNEXES :

- *MATRICE ADEME : SYNTHÈSE DES COUTS 2016*
- *EQUIVALENCES DU RECYCLAGE*
- *BILAN ANNUEL 2016 D3E (ECO-SYSTEMES)*
- *RAPPORT ANNUEL 2016 DU SM4*
- *EXEMPLE DE CARACTERISATION*